



N° 446-2015/BAPS/DJA/SSACA

Date du : 04/03/2015

**Rapport
au
Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : portant désignation de personnes qualifiées au sein du comité consultatif de l'environnement

PJ : un projet de délibération

La délibération modifiée n° 155 du 9 janvier 2006 *relative au comité consultatif de l'environnement*, prévoit en son article 1 que le CCE soit notamment composé des membres suivants :

- le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ou son représentant ;
- le président du congrès ou son représentant ;
- le haut-commissaire ou son représentant ;
- le président du sénat coutumier ou son représentant ;
- les présidents des assemblées de province ou leurs représentants ;
- le président de l'association française des maires et le président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie ou leurs représentants ;
- cinq représentants des associations déclarées ayant pour objet la protection de l'environnement ou leurs suppléants, désignés à raison de deux par le gouvernement et d'un chacun pour les assemblées de provinces ;
- un représentant d'une association déclarée ayant pour objet la défense ou la protection des consommateurs ou son suppléant, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- le représentant de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ou son suppléant.

Pour mémoire, le président de l'assemblée de province a désigné Mme Nina Julié pour le représenter. Il convient aujourd'hui de désigner le représentant d'une association déclarée ayant pour objet la protection de l'environnement et son suppléant.

Conformément à la délibération n° 21-2014/APS du 11 septembre 2014 habilitant le Bureau à désigner les personnes qualifiées représentant l'assemblée de province au sein des organismes extérieurs, les avis de chacun des groupes politiques constitués ont été sollicités pour les désignations de Mme Martine Cornaille, titulaire, et M. Gilles Fèvre, suppléant.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le directeur juridique et d'administration
générale**

Yoann Toubhans